

Dr Sauveur GANDOLFI-SCHEIT
Député de la Haute-Corse
Membre de la Commission
de Défense Nationale
et des Forces Armées
Maire de Biguglia

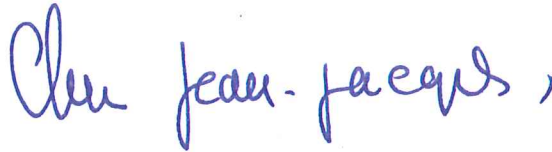
Biguglia, le 18 octobre 2016

Monsieur Jean-Jacques URVOAS
Garde des Sceaux
Ministre de la Justice et des Libertés
13, Place Vendôme
75800 PARIS

SGS/AR 256/16

Objet : demande de rapprochement familial immédiat sur le centre de Borgo (Haute-Corse) et soutien à venir à la demande de libération conditionnelle de Monsieur Stéphane TOMASINI.

Monsieur le Ministre,



Je me permets de solliciter votre attention sur le cas de Monsieur Stéphane TOMASINI, réincarcéré depuis le 6 octobre dernier à la prison de Fresnes pour une participation présumée en avril 2012 à une action contre la Sous-Préfecture de Corté (Haute-Corse) qui vient de lui valoir une condamnation à 5 années de prison ferme de la part de la cour d'assises spéciale de Paris.

Placé en détention dans cette même prison de Fresnes dès mai 2013, ce jeune homme âgé aujourd'hui de 24 ans, avait fait l'objet le 12 février 2016 d'une mise en liberté sous contrôle judiciaire avec assignation à résidence à Paris.

Tant durant sa période carcérale qu'à l'occasion de cette mesure provisoire, Stéphane TOMASINI a fait preuve d'un comportement en tous points irréprochable, respectant à la lettre toutes les obligations qui lui incombent.

Épuisés par 3 années de procédure et sur les conseils de leur avocat, Stéphane TOMASINI et sa famille ont décidé de ne pas interjeter appel de cette condamnation à 5 ans de détention qu'elle estime pourtant -et avec elle une large part de la société insulaire tous bords politiques confondus-comme particulièrement sévère au vu des éléments matériels du dossier.

La condamnation étant de facto définitive, il ne peut désormais être fait obstacle à la mesure de rapprochement familial vers le centre de détention de Borgo (Haute-Corse) que j'avais à plusieurs reprises ces dernières années réclamée sur saisine de la famille du détenu (*cf. copie de la dernière demande effectuée auprès de votre prédécesseur Madame Christiane TAUBIRA le 16 novembre 2015*).

Les informations qui m'ont été transmises en fin de semaine dernière par les autorités locales faisant état d'un rapprochement « dans les plus brefs délais » de Stéphane TOMASINI vers le C.D de Borgo, je tenais d'une part à m'assurer auprès de vous que les espoirs en ce sens que nous avons souvent entrevus par le passé sans qu'ils se matérialisent définitivement, seront cette fois concrétisés. Ce d'autant qu'il ne s'agit plus en l'état d'un souhait mais d'une véritable problématique d'ordre public, que chaque personne en responsabilité, en Corse et à Paris doit avoir à l'esprit.


Confiant dans la concrétisation de ces informations, je sou mets par ailleurs à votre attention le fait qu'une demande de libération conditionnelle de Stéphane va aussi être déposée dans les prochains jours par Me Eric BARBOLOSI, conseil de Stéphane TOMASINI.

Le comportement exemplaire du détenu, les garanties importantes de réinsertion que ce dernier présente et le fait que Stéphane TOMASINI ait déjà purgé une large partie de sa peine en détention préventive (ce qui le rend, à ce titre et à celui des différentes remises de peine, « conditionnable » depuis le début de l'année 2016) militant clairement en ce sens, je vous informe par la présente que je relaierai dès qu'elle sera transmise à vos services, cette demande de libération conditionnelle.

Monsieur le Ministre, s'il n'entre pas en théorie dans les attributions d'un élu de la Nation d'apporter le moindre commentaire sur des décisions de justice, il n'en demeure pas moins qu'une adaptation de la peine prononcée le 6 octobre ne pourrait qu'être perçue favorablement par de nombreux Corses qui n'aspirent qu'à vivre dans une société apaisée.

Et c'est pourquoi je vous remercie par avance de votre diligence particulière sur ces demandes relatives à Stéphane TOMASINI et vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de ma haute considération.

Le Député-Maire

Bonne nuit,


Dr Sauveur GANDOLFI-SCHEIT